



Refus de prise en charge d'une assurance pret immobilier

Par **harvent**, le **26/03/2012** à **14:38**

Bonjour,

Refus de prise en charge d'un crédit immobilier. Raison invoqué (réserve sur les maladies du rachis lombaire). J'ai rempli un questionnaire médical où je mentionnais 2 opérations du dos et un traitement anti-douleurs. J'ai travaillé sans un seul jour d'absence pour maladie pendant 4 ans et demi avec aucun soucis de la médecine du travail pour qui j'étais apte au poste de chauffeur livreur pl. Suite à un accident de travail (gros craquement dans le dos en livrant un client) Je suis en invalidité 2ème catégorie au 01 mars 2012. La date de l'accident est le 26 mai 2011. Si je regarde la définition dans un dictionnaire je vois (soudain et imprévisible) pour un accident. Je n'avais aucun soucis pour travailler et content de payer mes crédits. La situation financière devient évidemment très difficile, le salaire de mon épouse et ma rente de la cpam 40% perdu par rapport à mes salaires nous permettront plus de garder notre maison. Y a-t-il un recours car je trouve injuste cette situation. Merci de votre attention à mon cas.